

Comité ministériel égalité hommes femmes du 15 décembre 2016

Le discours d'Audrey Azoulay, ministre de la culture et de la communication, ci-joint, est suivi des interventions suivantes :

Régine Hatchondo (DGCA) souligne l'attention qu'elle porte aux mesures évoquées et qui se concrétiseront dans les textes relatifs aux labels. Elle confirme que la DGCA intégrera dans son suivi annuel des structures labellisées la vérification des avancées de la place des femmes dans la programmation. Une réflexion sur la parité dans les conservatoires lui paraît également nécessaire, avec par exemple une plus grande attention portée à l'équilibre H/F dans les équipes enseignantes. S'agissant des commissions consultatives, des efforts ont été faits pour les comités d'experts, qu'elle estime à 80% paritaires. La situation est satisfaisante pour la direction des structures dans les domaines des arts plastiques (centres d'art 62 % de femmes, FRAC 55 %) ou de la danse (CDC 58 % de femmes). En revanche des progrès importants restent à faire dans le domaine musical. Elle évoque pour le secteur du théâtre la référence que constitue le TNS, dont les pratiques concernant les artistes associés sont exemplaires.

Sylvie Pierre Brossolette (CSA) confirme que dans l'audiovisuel la situation progresse, grâce notamment aux pouvoirs confiés au CSA par la loi, exercés en lien avec les chaînes, sur la présence des femmes à l'antenne et les stéréotypes. La question se pose toutefois de la possibilité de permettre au CSA d'aller plus loin puisqu'aujourd'hui il peut agir par la mise en demeure, pas par la sanction. Elle remercie Audrey Azoulay pour le soutien qu'elle a apporté à l'adoption de l'amendement à la loi égalité et citoyenneté, qui permettra d'agir sur l'image des femmes véhiculée dans les messages publicitaires, et la SACD pour son action. Elle se félicite des avancées inscrites dans le COM de France Télévisions en matière de parité dans les experts présents à l'antenne, espère que Radio France et France médias monde suivront. LCI et TF1 ont également adopté des objectifs chiffrés. Globalement des progrès restent à faire sur la question des experts, mais aussi concernant les sujets confiés aux femmes dans les rédactions, ainsi que dans deux champs particulièrement sensibles : les vidéos clips et la télé-réalité.

Véronique Cayla (ARTE) souligne qu'ARTE a atteint plus que la parité dans ses équipes, son encadrement, les journaux présentés mais aussi conçus par des femmes. Il faut encore continuer à progresser sur les experts (35%), en entraînant dans cette dynamique la partie allemande.

Marie-Christine Saragosse indique que **France Médias Monde** agit en faveur de l'égalité à la fois comme entreprise et comme caisse de résonance. L'entreprise a atteint la parité dans son comité exécutif, son encadrement, son conseil d'administration, agit pour atteindre la parité dans les rémunérations, avec une enveloppe dédiée prévue dans son COM. Diffusant dans le monde entier, elle a aussi un fort rôle prescripteur, notamment à travers une émission dédiée. France Médias Monde est signataire de la charte « prenons la une », collectif de femmes journalistes pour une juste représentation des femmes dans les médias et l'égalité professionnelle dans les rédactions. Elle développe des formations à destination des femmes pour qu'elles se sentent aussi légitimes que les hommes à intervenir sur les plateaux, a mis au point un logiciel de comptage de la présence des femmes à l'antenne.

Martin Ajdari (DGMIC) souligne les progrès accomplis par les directions d'antennes à France Télévisions et à Radio France, et l'intérêt du répertoire des experts (la plate-forme interne « Experts Plus ») dont France Télévisions s'est dotée.

Sophie Deschamps (SACD) affirme en son nom, et en celui de Laurence Equilbey qu'elle représente, que le problème qui demeure non résolu est celui de la part des femmes dans la programmation en spectacle vivant, que seule une obligation de progression de 5% par an pendant 3 ans pourrait résoudre. La dernière brochure « où sont les femmes ? » montre que dans beaucoup de secteurs leur présence est sous le seuil de visibilité de 30%. Inscrire un objectif non chiffré dans les cahiers des charges est une mesure trop faible au regard de l'enjeu, qui devrait aussi être traité dans les conseils d'administration.

Nathalie Coste Cerdan (FEMIS) indique que les taux d'admission à la FEMIS sont égaux, et que l'on compte 27% de femmes parmi ses étudiants, ce qui est insuffisant mais beaucoup plus élevé qu'à l'étranger. Des opérations visant à développer la place des femmes dans le cinéma sont menées durant la scolarité.

Caroline Fourest (journaliste) confirme que la situation s'améliore mais reste complexe pour les réalisatrices, en raison d'un enjeu de pouvoir. Le levier à actionner est celui de la lutte contre les stéréotypes, notamment par un soutien aux films traitant des stéréotypes de genre.

Vincent Berjot (DGP) présente les actions menées par les Archives nationales, avec l'exposition « présumées coupables » et le développement du travail de collecte d'archives publiques et privées sur les femmes politiques, scientifiques, etc Cette dimension est fortement présente dans le projet éducatif des Archives nationales, dans l'action des archives du monde du travail ou des archives territoriales, qui ont souvent mis en lumière le rôle des femmes dans la 1^{ère} guerre mondiale.

Christopher Miles (SG) précise que les femmes représentent 53% des effectifs au ministère de la culture et de la communication. Si les différences salariales entre hommes et femmes sont moins importantes que dans la plupart des autres ministères, elles sont toutefois sensibles en catégorie A et C, et plus fortement dans certains corps. La réforme territoriale a eu pour effet une détérioration de la part des femmes dans la direction des DRAC. S'agissant de l'encadrement supérieur, après une progression significative en 2013, les résultats sont plus modestes. Le ministère de la culture et de la communication s'empare fortement de tous ces sujets, en préparant sa candidature à la double labellisation égalité et diversité. L'audit de l'AFNOR aura lieu courant 2017. Cette démarche associe fortement les organisations syndicales. Les établissements publics sont également très impliqués. Plusieurs d'entre eux, comme l'INRAP ou Universcience par exemple, présenteront leur candidature en même temps que le ministère. La parité est d'ores et déjà obtenue dans les conseils d'administration des opérateurs.

Laurent Bayle (Cité de la musique, Philharmonie) confirme l'intérêt de son établissement pour le label AFNOR, mais surtout combien les mauvais chiffres des femmes compositeurs (1%) ou chefs orchestre (4%) sont choquants au regard de l'évolution du contexte mondial. La France et l'Allemagne affichent un retard important sur ce point. Pour les chefs, c'est qu'on se situe au coeur de la représentation du pouvoir. S'agissant des compositeurs, peu ou pas de femmes sont porteuses de symbolique en termes de grande rupture dans l'histoire de la musique. Il faut agir sur les programmeurs, et s'agissant des chefs, lever l'obstacle des musiciens eux-mêmes qui, y compris des

femmes, préfèrent être dirigés par des hommes. Les managers des orchestres ont peu de pouvoir en la matière, et les élus locaux se rallient généralement à l'avis des musiciens.

Audrey Azoulay observe qu'une relecture de l'histoire de la musique serait peut-être nécessaire et qu'il y a assurément des certitudes à bousculer et un travail spécifique à conduire sur tous ces sujets.

Clarisse Mazoyer (OPPIC) souligne que trois femmes occupent les postes de dirigeants de l'OPPIC, alors même que son activité relève d'un secteur réputé masculin car lié au bâtiment. En revanche, les équipes d'architectes avec lesquelles l'établissement travaille sont très majoritairement masculines, notamment pour les architectes en chef des monuments historiques. Un travail lui semble nécessaire sur les procédures de sélection des maîtres d'oeuvre de ce point de vue.

Bruno Maquart (Universcience) évoque la place croissante mais encore trop faible des jeunes femmes dans les écoles d'ingénieurs et le programme européen auquel son établissement participe pour encourager les vocations scientifiques des jeunes et des filles tout particulièrement, dans les domaines où elles sont aujourd'hui minoritaires. Il souligne la mobilisation d'Universcience pour intégrer la lutte contre les stéréotypes dans son offre au public, et au plan plus général les enjeux liés, dans le renouvellement urbain, à une réappropriation par les femmes de l'espace public.

Philippe Nicolas (Centre national des variétés) indique que 70 % des effectifs du CNV sont des femmes et qu'elles représentent 54 % du CODIR de l'établissement. La parité est respectée dans les instances de pilotage et de suivi des conventions Etat - région - CNV. Atteindre les 40 % de femmes dans les commissions du CNV structurées en collèges désignés notamment par des organisations professionnelles sera plus délicat, ce mécanisme conduisant aujourd'hui à une proportion de 25 % de femmes environ. La parité doit aussi s'imposer dans les critères d'attribution des aides, ce qui revient à contester l'image masculine de la rock star.

Jack Aubert (FESAC) rappelle les avancées récentes relatives aux intermittentes, même si elles restent à finaliser avec le ministère chargé du travail. L'égalité Hommes femmes, qui est l'une des priorités du plan d'action pour le développement d'emplois de qualité dans le spectacle vivant, l'audiovisuel et le cinéma, est inscrite à l'agenda social 2017 du secteur et devrait être traitée au niveau de l'interbranche du spectacle. L'étude en cours pilotée par le DEPS sur la maternité, la parentalité et les inégalités de genre chez les intermittents du spectacle éclairera les acteurs. Les carrières des intermittentes ont progressé mais les avancées sont à poursuivre.

Lucie Sorin (comédienne et metteuse en scène, SFA) se réfère aux constats issus des études menées sur les DADS. Les femmes connaissent de fortes chutes de carrière entre 40 et 50 ans. Il est indispensable de travailler sur la sécurisation des parcours et la formation continue, et de ne pas laisser de côté les questions de harcèlement.

Thierry Teboul (AFDAS) constate que lorsque les femmes sont plus nombreuses à suivre des formations que les hommes, c'est pour se reconverter et quitter le métier. L'AFDAS est très attentive à ces questions et a par exemple introduit un critère relatif à l'égalité dans la répartition de la taxe d'apprentissage, sous forme d'un bonus. 2017 sera une année notamment consacrée à la construction des entretiens professionnels des intermittents, qui intégreront cet enjeu.

Madeleine Louarn (SYNDEAC) déplore que les compagnies dirigées par les femmes représentent moins de 30 % des compagnies aidées par l'État. Elle rappelle la demande du SYNDEAC de

prolongement des conventionnements pluriannuels de la durée des congés parentaux et souhaite que soit retenu le principe de la conditionnalité des aides publiques au respect de l'égalité.

Aline César (Mouvement H/F) se réjouit que le matrimoine ait été pris en compte. Elle regrette en revanche de ne pas retrouver d'objectifs chiffrés pour les programmations dans le spectacle vivant, dont le principe avait pourtant été validé lors du comité ministériel de 2015. Chacun sait que la situation n'évoluera pas sans la contrainte. Cécile Hamon a démontré dans son rapport qu'il faudra au rythme de progression actuel 25 ans pour obtenir la parité dans le théâtre, 50 ans dans la musique. Elle observe que le TNS, cité en exemple, n'a inscrit que deux femmes dans sa programmation. Par ailleurs pour développer de vrais viviers, il faut mettre en place du mentorat, s'attaquer à l'ensemble des causes de « l'évaporation » des femmes constatée dans un secteur caractérisé, comme l'avait montré Pierre Michel Menger, par la « démultiplication de soi ». L'égalité doit être utilisée comme un levier pour nourrir l'excellence artistique.

Brigitte Grésy (conseil supérieur de l'égalité professionnelle) salue la qualité de la feuille de route mais regrette qu'il n'y soit pas fait mention de la notion d'agissements sexistes et s'interroge sur l'intitulé de l'étude mentionnée sur le rôle des produits culturels dans la construction chez les jeunes de l'idéal de la complémentarité homme / femme. Au moins faudrait-il qu'apparaisse qu'il s'agit de combattre cet idéal.

Mercédès Erra (Palais de la porte dorée) se félicite de ces échanges et témoigne de ce que la démarche de labellisation permet d'avancer. Elle attire l'attention sur ce qu'elle constate par ailleurs dans son activité dans le domaine de la publicité : féminisation va souvent de pair avec paupérisation, ce qu'il faut aussi combattre. La publicité doit être utilisée comme une arme au service de l'égalité, par des campagnes sur les métiers, les carrières scientifiques par exemple.

Stéphanie Seydoux (service des droits des femmes et de l'égalité, direction générale de la cohésion sociale) salue la mobilisation exemplaire du ministère de la culture et de la communication, qui a été constatée à l'occasion de la conférence de l'égalité organisée par le ministère chargé des droits des femmes avec chaque ministère. Les enjeux portés par le ministère de la culture et de la communication sont importants, car ils touchent aux champs de la représentation. Ce ministère a su se doter de trois leviers : l'observatoire, ce comité, dont aucun autre ministère n'est pourvu, et la feuille de route dont elle souligne la qualité, bien articulée avec une démarche « Label égalité diversité » volontariste.

Audrey Azoulay remercie tous les membres du comité pour leur participation à cette réunion et insiste sur les avancées qui doivent se confirmer dans le secteur du spectacle vivant. Le travail va se poursuivre en ce sens sur les labels, mais elle souhaite aussi qu'une circulaire fixe des objectifs de progression à atteindre afin de répondre aux préoccupations qui se sont exprimées. L'égalité sera par ailleurs bien introduite dans l'ensemble des lettres de mission adressées aux dirigeants d'établissements publics de tous les secteurs, comme la parité dans l'ensemble des commissions. Le ministère de la culture et de la communication est bien conscient du rôle spécifique qui lui revient, du fait de son intervention dans le domaine des représentations, dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.